

Monnaie : Franc CFA

Services de base**Système de classification du courrier (Conv., art. 17.4; Règl., art. 17-101)**

1	Basé sur la vitesse de traitement des envois (Règl., art. 17-101.2):	Non
1.1	Envois prioritaires et non prioritaires peuvent peser jusqu'à 5 kilogrammes. Admis ou non:	Oui
2	Basé sur le contenu des envois:	Oui
2.1	Lettres et petits paquets, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.1. Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
2.2	Imprimés, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.2). Admis ou non à l'expédition, l'admission à la réception étant obligatoire:	Oui
3	Classification des envois de la poste aux lettres selon leur format: (Conv., art. 17, art. 17-102.2).	-

Services supplémentaires facultatifs**4 Envois avec valeur déclarée (Conv., art. 18.2.1; Règl., 18-001.1)**

4.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
4.2	Admis ou non à la réception seulement:	Oui
4.3	Déclaration de valeur. Limite maximale	
4.3.1	voie de surface:	SDR
4.3.2	voie aérienne:	SDR
4.3.3	Étiquettes . Emploi de l'étiquette CN 06 ou de deux étiquettes (CN 04 et étiquette rose «Valeur déclarée»):	CN 04 et étiquette rose 'Valeur déclarée'
4.4	Bureaux participant au service:	Tous les bureaux
4.5	Services utilisés:	
4.5.1	services aériens (code IATA des compagnies aériennes):	
4.5.2	services maritimes (nom des compagnies de navigation):	
4.6	Bureau d'échange auquel le double du procès-verbal CN 24 doit être adressé (Règl., art.17-138.11):	
	Nom du bureau: LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI	
	Code du bureau: GALBVB	
	Adresse : La Poste SA B.P. 20000 LIBREVILLE GABON	
	Tél : +241 02 30 05 22	
	Fax :	
	E-mail 1 : christkilingui@yahoo.fr	
	E-mail 2 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr	

Nom du bureau : LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI
 Adresse : La Poste SA
 B.P. 20000
 LIBREVILLE
 GABON
 Tél : +24106008740
 Fax :
 E-mail 1 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr
 E-mail 2 : christkilingui@yahoo.fr

5 Envois contre remboursement (Conv., art. 18.2.2 Règl. arts. 18-002.1, 18-002.2)

5.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
5.2	Admis ou non à la réception seulement:	Oui
5.3	Montant en DTS du tarif appliqué en sus des taxes postales applicables aux envois contre remboursement	
5.3.1	envois ordinaires:	SDR
5.3.2	envois recommandés:	SDR
5.3.3	envois avec valeur déclarée:	SDR
5.4	Perception des taxes pour les envois contre remboursement	
5.4.1	perçues sur l'expéditeur de l'envoi:	Oui
5.4.2	perçues sur le destinataire de l'envoi:	Oui
5.4.3	Appliquez-vous une taxe spéciale pour la distribution des envois contre remboursement dans les pays de destination?	-
5.4.4	Dans l'affirmative quel est le montant de cette taxe ?	SDR
5.4.5	Exigez-vous que les envois avec valeur déclarée soient scellés ?	-

6 Envois exprès (Conv., art. 18.2.3, 18-102)

6.1	Admis ou non (expédition et réception):	Non
6.2	Limités aux envois prioritaires:	-
6.3	Remise par exprès de l'envoi lui-même ou d'un avis d'arrivée lorsqu'il s'agit d'un envoi avec valeur déclarée:	-
6.4	Autre information éventuelle	

7 Remise en main propre (Conv., art. 18.2.4, 18-103)

7.1	Admise à la réception pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée : (si admis selon la question 4)	Oui
7.2	Admise à la réception <u>seulement</u> si les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée sont accompagnés d'un avis de réception :	-
7.3	Mention à apporter sur les envois à destination de votre administration :	

8 Envois francs de taxes et de droits (Conv., art. 18.2.5; Règl., art. 18-004)

8.1	Envois ordinaires, recommandés et envois avec valeur déclarée. Admis ou non:	Non
8.2	Envois recommandés et envois avec valeur déclarée seulement. Admis ou non:	-
8.3	Service de retour des marchandises	-

9 Service de correspondance commerciale-réponse international (CCRI)

9.1	Correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI) (Conv., art.18.3.1; Règl., art. 18-104)	Non
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

9.2	Assuré sur la base de réciprocité (Règl., Conv. 18.3.1, Règl., 18-104.2.3)	-
9.3	Envois dont le poids est compris entre 50 grammes et 2 kilogrammes sur une base de réciprocité (Règl., art. 18-104.3.3)	-
9.4	Si le poids est supérieur à 50 grammes et inférieur à 2 kilogrammes, veuillez préciser la limite supérieure de poids	g
9.5	Envois exclus du service de CCRI dont le contenu est autre que ce qui est spécifié dans l'article 18 de la Convention (Conv., art. 18; Règl., art. 18-104.3.4)	-
9.5.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser:	
9.6	Toute autre extension du service à convenir bilatéralement (Règl., art. 18-104.3.5)?	-
10	Coupons-réponse internationaux (Conv., art. 18.3.2; Règl., art. 18-108 and 18-106.1). Vendus ou non (Règl., art. RL 146.1):	Oui
11	Matières radioactives (Conv., art. 19.3; Règl., arts. 19.3.3)	
11.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
11.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
12	Demandes de retrait, de modification ou de correction d'adresse (Conv., art. 5; Règl., art. 19-210.5.4)	
12.1	Admises ou non:	Oui
12.2	Bureau auquel les demandes doivent être transmises:(Règl., art. RL 152.3.4) Nom du bureau: LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI Code du bureau: GALBVB Adresse : La Poste SA B.P. 20000 LIBREVILLE GABON Tél : +241 06008740 Fax : E-mail 1 : christkilingui@yahoo.fr E-mail 2 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr	
13	Echantillons exemptés, prélevés sur des malades (humains ou animaux) (Conv., art.19-003.2.3;Règl., arts. 19-004)	
13.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
13.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
14	Matières infectieuses de catégorie B (n°ONU 3373) (Conv., art.19-003.2.1; Règl., arts. 19-001.1.2, 19-003.2.2, 19-003.2.6)	
14.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
14.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
15	Envois pour les aveugles (Règl., art. 17-107.5)	
15.1	Enregistrements sonores expédiés par un aveugle à un destinataire quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
15.2	Enregistrements sonores adressés à un aveugle par un expéditeur quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui

16 Objets passibles de taxes différentes réunis en un seul envoi (Règl., art. 15-101.4). Autorisée ou non: -

Autres renseignements

17 Petits paquets dépassant 500 g (Conv., art. 15; Règl., art. 15-102.1). Montant en DTS de la taxe de remise en régime intérieur qui serait applicable en régime international: SDR

18 Envois recommandés. Responsabilité (Conv., art. 22.2)

18.1 Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2): Non

18.2 Equivalent de l'indemnité de 30 DTS par envoi (Règl., art. 22-001.2.1.1):

18.3 Equivalent de l'indemnité pour chaque sac M – maximum 150 DTS (Règl., art. 22-001.2.1.1):

19 Envois avec valeur déclarée. Responsabilité (Conv., art. 18.2)

19.1 Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2): -

19.2 Admise ou non à bord des navires ou des avions utilisés par les administrations (Règl., art. 25-004.4): -

20 Rémunération des envois de la poste aux lettres non distribuables retournés

20.1 Perception de la rémunération prévue à l'article 30-122.2 et 3 du Règlement de la Convention -

20.2 Indiquez l'année à partir de laquelle la rémunération prévue sous 20.1 s'appliquera (veuillez noter qu'il faut répondre aux questions 20.1 et 20.2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle à partir de laquelle ces taux s'appliquent)

21 Envois recommandés sous enveloppe close contenant les objets mentionnés à l'article (Conv., art.19.6). Admis ou non: -

22 Modalités d'affranchissement (Règl., arts. 06-001)

22.1 Envois affranchis au moyen d'empreintes à la presse d'imprimerie ou par un autre procédé d'impression ou de timbrage. Admis ou non: Oui

22.2 Mention adoptée pour indiquer que l'affranchissement a été payé:

22.3 L'affranchissement peut-il être représenté par une mention indiquant que la totalité de l'affranchissement a été payée, par exemple «Taxe perçue»? Admis ou non: Oui

22.4 Si oui, indiquer la (les) mention(s) adoptée(s):

23 Emploi présumé frauduleux de timbres-poste, etc. (Règl., art. 06-004)

23.1 La législation intérieure permet-elle la procédure prescrite: -

23.2 Bureau auquel les avis sur un emploi présumé frauduleux doivent être transmis:

Nom du bureau: LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI

Code du bureau: GALBVB

Adresse : La Poste SA
B.P. 20000
LIBREVILLE
GABON

Tél : (+241) 07577400

Fax :

E-mail 1 : ngoulaou.maixenth@hotmail.fr

E-mail 2: christkilingui@yahoo.fr

Nom du bureau :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail 1 :

E-mail 2 :

24 Envois recommandés (Règl., arts. 17-121 and 18-101)

24.1	Remplacement de l'étiquette réglementaire CN 04 par une étiquette encadrée où seule la lettre «R» est imprimée:	Oui
24.2	Remplacement par un timbre ou par une bande:	Non
24.3	Listes spéciales CN 33. Toujours exigées ou non:	Oui
24.4	Inscription globale. Acceptée ou non:	Oui
24.5	Inscription globale dans tous les cas:	Oui
24.6	Inscription globale uniquement dans le cadre d'un accord bilatéral:	Non

25 Modalités de remise aux destinataires des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée (Règl., arts. 18-001, 18-101)

25.1	Remise contre signature du destinataire ou d'un mandataire dûment autorisé	
25.1.1	envois recommandés:	Oui
25.1.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.1.3	envois avec valeur déclarée:	Oui
25.2	Remise contre signature d'un mandataire de fait (membre de la famille du destinataire, portier d'hôtel, concierge, etc.)	
25.2.1	envois recommandés:	Non
25.2.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.2.3	envois avec valeur déclarée:	Non
25.3	Nombre de tentatives de distribution pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée	
25.3.1	Envois recommandés	2
25.3.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.3.3	Envois avec valeur déclarée	2
25.4	Délai de garde des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée après la remise d'un avis de passage en cas d'échec de plusieurs tentatives de distribution	
25.4.1	Envois recommandés	31 Jour(s) - Mois
25.4.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.4.3	Envois avec valeur déclarée	31 Jour(s) - Mois

26 " Cette section n'est plus valide "**27 Avis de réception (formule CN 07) (Règl., art. 18-003)**

27.1	signé par le destinataire (ou son représentant):	Oui
27.2	signé par l'agent du bureau de destination:	Oui

28	Envois de la poste aux lettres gardés en instance ou adressés poste restante (Règl., art. 19-104.5.3). Délai de garde:	31 Jour(s) - Mois
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

29	Réclamations (Règl., art. 21-001 and art. 21-002.1.5). Bureaux auxquels doivent être transmises les réclamations relatives (formule CN 08) (Règl., art. RL 154.2.5):	
29.1	aux envois ordinaires: Nom du bureau: Libreville CENTRE NATIONAL DE TRI Code du bureau: GALBVB Adresse : La Poste SA B.P. 20000 LIBREVILLE GABON Tél : +241 06 00 87 40 Fax : E-mail 1 : ngoulou.maixenth@yahoo.fr E-mail 2 : christkilingui@yahoo.fr	
29.2	aux envois recommandés et envois avec valeur déclarée:	Voir 29.1
29.3	aux envois contre remboursement: Nom du bureau: Code du bureau: Adresse : Tél : Fax : E-mail 1 : E-mail 2:	
29.4	Formule CN 08 électronique (Règl., art. 21-002). Acceptée ou non:	Oui
30	Envois soumis au contrôle douanier (Règl., art. 20-001)	
30.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 exigées lorsque la valeur du contenu excède 300 DTS:	
30.2	Langues dans lesquelles les indications de l'étiquette CN 22 ou des déclarations en douane CN 23 peuvent être rédigées:	Français
30.3	Sacs M (Règl., art. 20-001.2.9)	
30.3.1	L'étiquette-adresse des sacs spéciaux d'imprimés doit être revêtue d'une étiquette CN 22:	
30.3.1.1	dans tous les cas (les envois devant être soumis ou non au contrôle douanier):	-
30.3.1.2	seulement quand les envois doivent être soumis au contrôle douanier:	-
30.3.2	La déclaration en douane CN 23 éventuellement requise ainsi que les autres papiers d'accompagnement doivent être fixés:	
30.3.2.1	à l'extérieur du sac:	-
30.3.2.2	sur l'un des envois contenus dans le sac:	-
31	Réipients vides (Règl., art. 17-139)	
31.1	Bureau d'échange chargé de recevoir les réipients vides dans les relations à longue distance:	

Nom du bureau: CENTRE NATIONAL DE TRI

Code du bureau: GALBVB

Adresse :
La Poste SA
B.P. 20000
LIBREVILLE
GABON

Tél : (+241) 06008740

Fax :

E-mail 1 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr

E-mail 2 : christkilingui@yahoo.fr

31.2 Valeur moyenne en DTS des récipients utilisés par les bureaux d'échange (Règl., art. 17-139 and 17-144.9):

SDR

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptables et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 43,

Nom du bureau: LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI

Adresse :
La Poste SA
B.P. 20000
LIBREVILLE
GABON

Tél : (+241) 07118162

Fax :

E-mail 1 : perrinemboumba@gmail.com

E-mail 2 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: LIBREVILLE CENTRE NATIONAL DE TRI

Code du bureau: GALBVB

Adresse :
La Poste SA
B.P. 20000
LIBREVILLE
GABON

Tél : (+241) 06008740

Fax :

E-mail 1 : ngoulou.maixenth@hotmail.fr

E-mail 2 : christkilingui@yahoo.fr

Courrier acheminé par voie maritime

34 Dépêches de surface de la poste aux lettres

34.1 Nom du (des) port(s) d'arrivée:

34.2 Nom et adresse du bureau d'échange de destination auquel envoyer par avance les bordereaux de livraison CN 37:

Nom du bureau:
 Code du bureau:
 Adresse :
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 :
 E-mail 2:

35 Dépêches de surface des colis postaux (Voir Recueil des colis postaux)

Service à la clientèle

36 Système de suivi en ligne fournis Non

Jours férié nationaux

37.1 Jours fériés nationaux disponibles sur le recueil des colis postaux
https://parcel.upu.org/Published%20Documents/Parcel_Compndium_GA_GAA_FR.pdf

37.2 Receuil poste aux lettres
<https://parcel.upu.org>

Normes de distribution

38 Voir les annexes.

Autres renseignements

39 Courrier avion

39.1 Les frais dus au titre du transport aérien des dépêches-avion en transit entre deux aéroports de votre pays sont-ils fixés sous forme d'un prix unitaire? -

39.2 Sous réserve de l'accord des administrations qui reçoivent ces dépêches dans les aéroports de leur pays, votre administration expédie-t-elle par avion, avec priorité réduite, des dépêches de courrier de surface (S.A.L.)? Voir également le tableau D - Indications concernant le service S.A.L. publié dans la CN68 : <http://www.upu.int/fr/activites/transport/publications.html> -

39.3 Si oui, est-il perçu des surtaxes aériennes réduites pour le courrier S.A.L.? -

39.4 En tant qu'administration d'expédition, avez-vous opté pour l'inscription individuelle de chaque sac sur le bordereau CN 38 ou CN 41? -

39.5 Moyennant accord préalable, autorisez-vous les administrations à utiliser vos sacs-avion pour la formation des dépêches qui vous sont destinées? -

39.6 Pour les sacs de courrier S.A.L., est-il fait usage d'étiquettes CN 35 portant en caractères apparents la mention «S.A.L. Surface par avion», au lieu des étiquettes CN 36? -

Recueil de la poste aux lettre en ligne - Annexes

GA - Gabon

La Poste SA, GABON

GAA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE CENTRE NATIONAL DE TRI
 Code CTCl GALBVB
 Téléphone (+241)06008740
 Fax (+)
 Horaires de fonctionnement 07H30 - 15H30

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 12:00	Lundi	Mardi	Mercredi
Lundi	12:01 - 23:59	Mardi	Mercredi	Jeudi
Mardi	00:00 - 12:00	Mardi	Mercredi	Jeudi
Mardi	12:01 - 23:59	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	00:00 - 12:00	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	12:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi	Lundi
Jeudi	00:00 - 12:00	Jeudi	Vendredi	Lundi
Jeudi	12:01 - 23:59	Vendredi	Lundi	Mardi
Vendredi	00:00 - 12:00	Vendredi	Lundi	Mardi
Vendredi	12:01 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi
Dimanche	00:00 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	LIBREVILLE

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	FRANCEVILLE, PORT-GENTIL, LAMBERENE, MOUILA, TCHIBANGA, MAKOKOU, KOULA-MOUTOU, BITAM, OYEM

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	AUTRES VILLES

Arrivée au bureau d'échange: 12H30

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane: 15MN

Envois non passibles de droits de douane: 0MN

Observations:

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

GA - Gabon

La Poste SA, GABON

GAA

Normes de distribution - Lettre voie de surface

Nom du BE CENTRE NATIONAL DE TRI
 Code CTCl GALBVB
 Téléphone (+241)06008740
 Fax (+)
 Horaires de fonctionnement 07H30 - 15H30

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 12:00	Lundi	Mardi	Mercredi
Lundi	12:01 - 23:59	Mardi	Mercredi	Jeudi
Mardi	00:00 - 12:00	Mardi	Mercredi	Jeudi
Mardi	12:01 - 23:59	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	00:00 - 12:00	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	12:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi	Lundi
Jeudi	00:00 - 12:00	Jeudi	Vendredi	Lundi
Jeudi	12:01 - 23:59	Vendredi	Lundi	Mardi
Vendredi	00:00 - 12:00	Vendredi	Lundi	Mardi
Vendredi	12:01 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi
Dimanche	00:00 - 23:59	Lundi	Mardi	Mercredi

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	LIBREVILLE

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	FRANCEVILLE, PORT-GENTIL, LAMBERENE, MOUILA, TCHIBANGA, MAKOKOU, KOULA-MOUTOU, BITAM, OYEM

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	AUTRES VILLES

Arrivée au bureau d'échange:

12H30

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane: 15MN

Envois non passibles de droits de douane: 0MN

Observations: